

La région Aquitaine- Limousin- Poitou-Charentes en quelques indicateurs (zonage EPCI au 1^{er} janvier 2016)



Les caractéristiques de la région ne sauraient se résumer à la présentation d'indicateurs régionaux appuyant son dynamisme démographique, la prédominance du statut de propriétaire ou son corollaire : la faible part du parc social. La région est formée de territoires de vie variés. Ils présentent de forts contrastes qu'une analyse régionale tend à lisser. A l'échelle des EPCI, la région montre une multitude de profils. Territoires ruraux ou littoraux, grandes agglomérations, témoignent de dynamiques contrastées, parfois divergentes mais également complémentaires.

Les indicateurs choisis, les plus fréquemment sollicités sur les territoires, tendent à dessiner des lignes de forces : un gradient croissant est-ouest de richesse des habitants couplé à une forme exacerbée d'attractivité du littoral déclinée à l'aune de la démographie et de la construction neuve...

Territoires

Indicateurs sur les EPCI de la région :

- Démographie
- Logement
- Revenus

La taille moyenne des 251 EPCI (en vigueur au 1^{er} janvier 2016) de la région est de 335 km². Pourtant cette moyenne ne saurait être représentative des situations très variables au sein de la région. La superficie comme la population sont loin d'être distribuées de façon uniforme dans les divers EPCI.

En effet, l'EPCI le plus étendu, la communauté de communes de la Haute Saintonge (Charente-Maritime) avec 1 740 km², est 37 fois plus grand que le plus petit, la communauté de communes des coteaux de Garonne (47 km²).

Caractéristiques, dynamiques des EPCI

des EPCI peuplés...
et d'autres beaucoup moins.

Cette variabilité est plus forte encore en matière de population : le rapport entre l'EPCI le plus peuplé (Bordeaux Métropole avec près de 750 000 habitants, soit 13 % de la population régionale) et le moins peuplé (CC des Monédières avec moins de 1 000 habitants) s'établit à plus de 800.

Si la moyenne de la population par EPCI atteint environ 23 000 habitants, il ressort que près de 2 EPCI sur 3 sont sous le seuil de 15 000 habitants. Ces chiffres sont significatifs de la situation très contrastée des EPCI en région.

Neuf EPCI comptent chacun plus de 100 000 habitants. Ils sont pour la plupart centrés sur les préfectures de département (Bordeaux, Limoges, La Rochelle, Pau, Poitiers, Niort, Angoulême) ; les seules exceptions sont la CA Agglomération Côte basque Adour constituée principalement par les communes de Bayonne, Anglet et Biarritz et la CA du Bassin de Brive.

La région comporte une métropole et 25 CA. Ces entités s'étendent sur moins de 15 % du territoire régional mais accueillent environ un habitant sur deux.

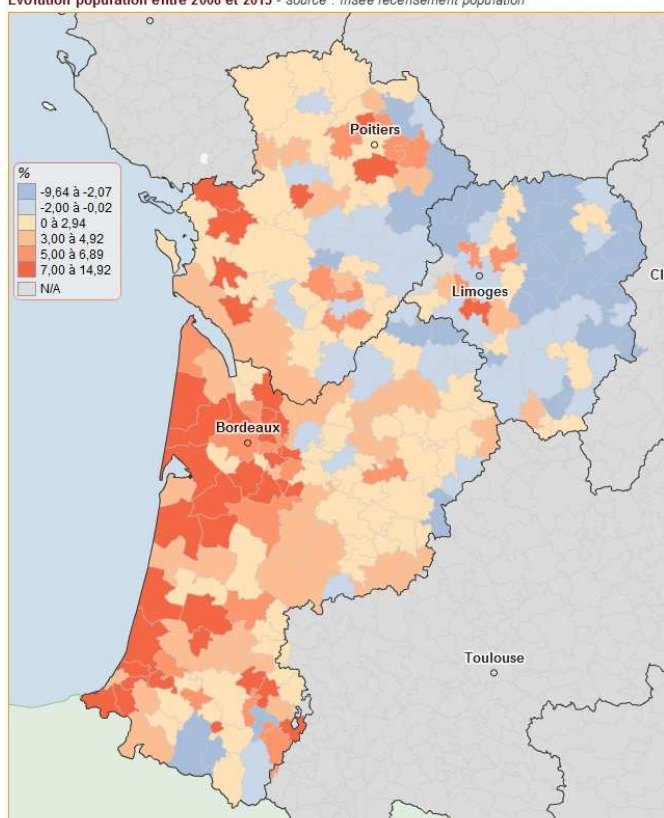
Une dynamique démographique importante

Les EPCI de la région accueillent en 2013 près de 173 000 habitants de plus qu'en 2008. Cette croissance de plus de 3 % est supérieure de 0,5 point à celle constatée en France.

Tous les EPCI de la région ne contribuent pas à part égale à cette croissance : le phénomène d'haliotropisme (attraction des populations vers les territoires littoraux) y pourvoit très largement avec des croissances importantes tandis que les territoires plus continentaux de la région accusent des pertes de populations.

Une zone littorale très dynamique : évolution de la population entre 2008 et 2013 par EPCI

Evolution population entre 2008 et 2013 - source : Insee recensement population



Ainsi les plus fortes croissances entre 2008 et 2013 sont portées par les EPCI du littoral de la Gironde (CC du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique), des Landes (CC de Marenne Adour Côte Sud) et des Pyrénées-Atlantiques (CA Sud Pays Basque) avec des croissances supérieures à 8 % (en 5 ans) pour ces trois exemples d'EPCI de plus de 60 000 habitants sur la période considérée.

Les EPCI en couronne de certaines préfectures de département y contribuent également. Les EPCI voisins de ceux de Limoges, Poitiers, La Rochelle, Pau sont également dynamiques. Cette dynamique peut contribuer parfois à limiter l'attractivité des EPCI qui contiennent ces villes structurantes.

En revanche, pour les EPCI d'un grand quart Nord-Est (comprenant les EPCI des départements de la Corrèze, de la Creuse, du nord Charente, du nord Dordogne et de l'est de la Vienne) mais également quelques EPCI de montagnes du sud-est des Pyrénées-Atlantiques, la population décroît parfois de façon marquée sur la période 2008-2013 : la CC d'Ussel-Meymac, Haute Corrèze, accuse une décroissance de 4,5 %. La CC Creuse Grand Sud (-3,5 %), la CA de Pau-Pyrénées (-3 %), la CA du Pays Châtelleraudais (-2,7 %), mais également la CA du Grand Guéret, ou celle de la CA Tulle agglomération décroissent dans des proportions comparables.

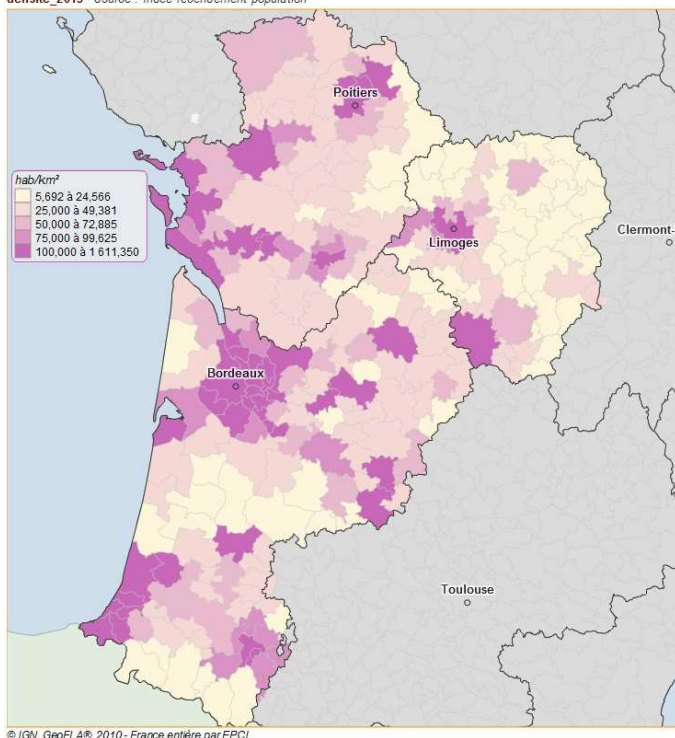
Une faible densité de population

Rapport de la population à la superficie, la densité de population permet aussi de caractériser les territoires. La densité régionale est inférieure à la moyenne de la France métropolitaine (69 hab/km² contre 117 hab/km²). Là encore, derrière la moyenne se cachent de fortes disparités entre les EPCI. Six d'entre eux ont une densité supérieure à 500 habitants au km². Bordeaux Métropole n'est pas l'EPCI le plus dense même s'il occupe la seconde place avec près de 1 300 hab/km². Il est encadré par deux EPCI des Pyrénées-Atlantiques à savoir la CA Agglomération Côte basque Adour (plus de 1 600 habitants au km²) et la CA Pau Pyrénées (près de 800 hab/km²).

D'un autre côté, de nombreux EPCI affichent une faible densité, ainsi les deux tiers des EPCI comptent moins de 58,5 habitants au km² (soit la moitié de la densité de la France métropolitaine).

Densité de population dans les EPCI

densité_2013 - source : Insee recensement population



Des logements et des Hommes.

Statut d'occupation (propriétaire ou locataire)

Les propriétaires occupants sont très majoritaires dans la région ALPC. C'est également vrai en France métropolitaine mais dans une moindre mesure.

Ainsi, la part des propriétaires occupants est supérieure de 5 points à celle de la France métropolitaine. Autre fait marquant, les logements sociaux (HLM) sont sous représentés dans le parc total. Ils représentent moins d'un logement sur dix et entraînent dans leurs sillages une part de locataires (toutes catégories confondues) plus faible qu'au niveau national. Pourtant la part de locataires hors HLM est équivalente à celle observée sur le territoire métropolitain.

Tableau : répartition des statuts d'occupations des résidences principales (en pourcentage)

Statut d'occupation	Part France Métropolitaine	Part Région
Locataire logement meublé	2	2
Locataire logement loué vide HLM	15	9
Locataire logement loué vide non HLM	23	24
Propriétaire	58	63
Logé gratuitement	2	2

Source : recensement Insee 2012

Les propriétaires occupants ne s'imposent pas avec la même prégnance sur l'ensemble du territoire régional.

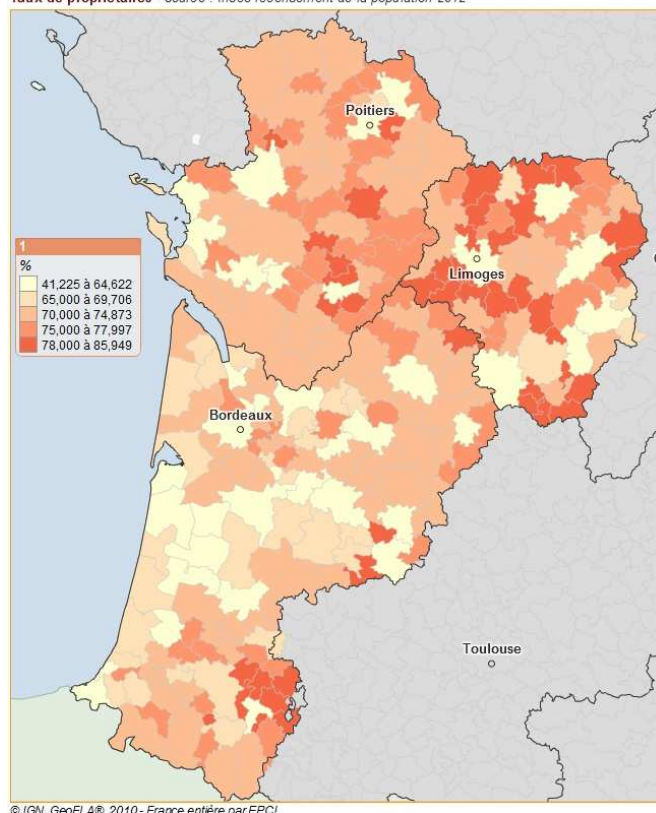
A l'échelle des EPCI, les différences sont sensibles : les EPCI centrés sur les grandes villes (Bordeaux, Poitiers, Limoges, Pau, La Rochelle, Angoulême) ont un taux de propriétaires occupants inférieur à 53 %.

Bordeaux Métropole et surtout Grand Poitiers ont au contraire une part de locataires prépondérante. A l'opposé, la frange Est de la région comporte une part importante de propriétaires occupants.

Dans les CC Braconne et Charente (Charente) ou dans celle de Gave et Côteaux (Pyrénées-Atlantiques) ce sont près de 5 ménages sur 6 qui sont propriétaires du logement qu'ils occupent.

Part des propriétaires (en % par EPCI)

Taux de propriétaires - source : Insee recensement de la population 2012



Mode d'occupation du parc (résidences principales, secondaires, logements vacants)

Les parcs de logements des zones touristiques sont dominés par **les résidences secondaires**. Celles-ci représentent plus des 2/3 de logements de la CC des lacs Médocains (Gironde) et plus de 60 % pour les îles d'Oléron et de Ré (Charente-Maritime).

Les taux de résidences secondaires les plus importants ne se restreignent toutefois pas au littoral, les zones de montagne sont également représentées (CC de la Vallée d'Aspe, CC de la vallée d'Ossau) : presque la moitié des logements présents sont des résidences secondaires.

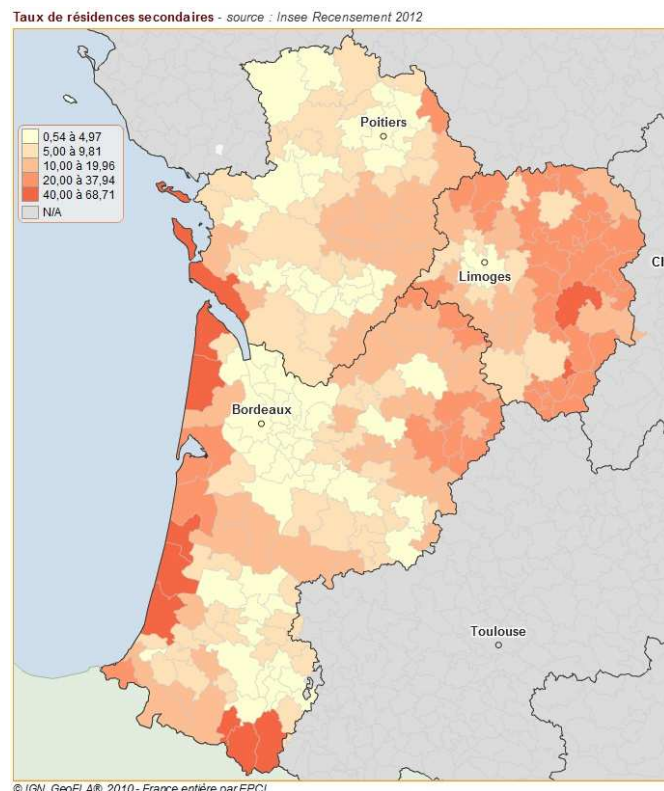
A l'opposé, les taux les plus faibles sont observés dans les CC de Gironde hors littoral (CC du secteur de Saint Loubes, du Sud Libournais, de Montesquieu etc.) et dans les agglomérations (CA du Grand Poitiers et du Grand Angoulême, CA d'Agen de Pau-Pyrénées, CA de Mont de Marsan Agglomération) avec 1 % ou moins de résidences secondaires.

Une majorité d'EPCI des départements de la Corrèze, de la Creuse mais également de la Dordogne comporte une part importante de résidences secondaires. Certains EPCI affichent même des taux de résidences secondaires comparables à ceux des zones littorales ou de montagnes pyrénéennes. Il s'agit de la CC du Doustre et du plateau des étangs, de la CC de Bugeat-Sornat-Millevalches au Cœur (Corrèze) et dans une moindre mesure la CC de Domme-Villefranche du Périgord (Dordogne) ou la CC du Haut Pays Marchois (Creuse).

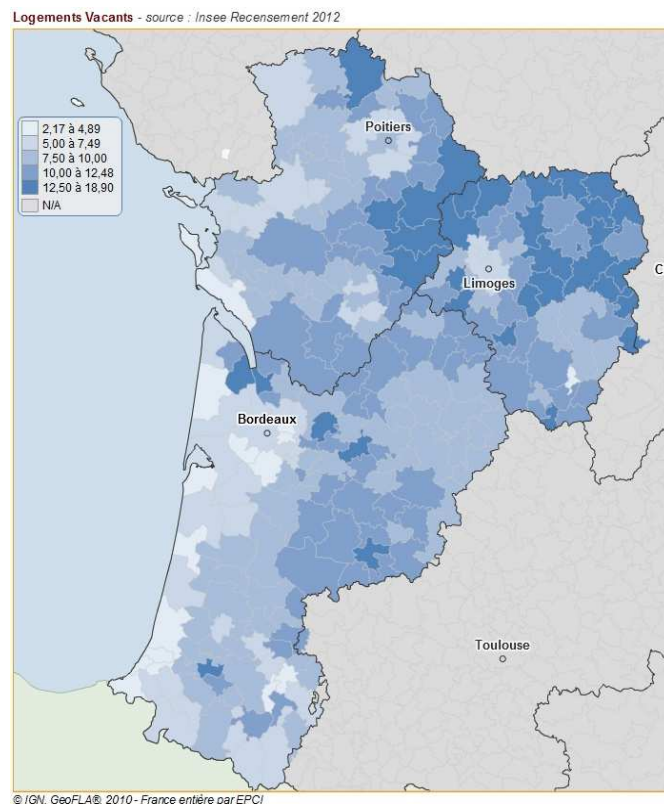
La part de **logements vacants** dépasse 10 % dans beaucoup d'EPCI : 43 % des EPCI de la région sont au-dessus de ce seuil. Toutefois seulement 3 % des EPCI de la région excèdent un taux de vacance de 15 %.

D'une façon générale, ce sont les EPCI à dominante rurale au sein desquels le taux de logement vacant est le plus important. Ils se concentrent à l'est de la région notamment dans la CC du Confolentais (Charente), dans la CC du Montmorillonnais (Vienne), dans la Creuse (CC du pays de Boussac, CC Portes de la Creuse en Marche) ou encore en Corrèze (CC Val et Plateaux Bortois). Ces territoires sont souvent ceux au sein desquels la déprise démographique est sensible.

Part des résidences secondaires sur le parc total (en %)



Part des logements vacants (en %)



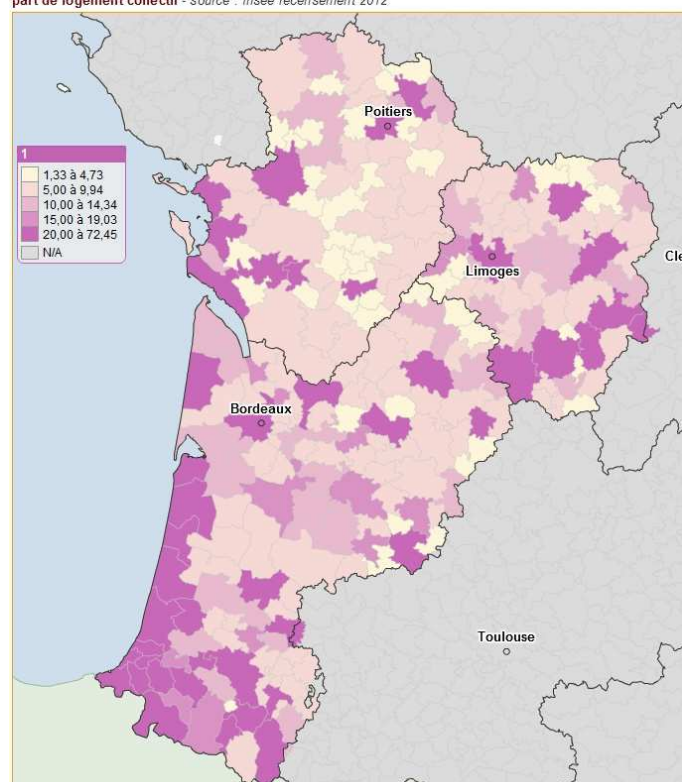
Typologie du parc (individuel ou collectif)

En ALPC, presque trois ménages sur quatre vivent dans un logement individuel (maison). Cette répartition largement en faveur des logements individuels est sensiblement plus accentuée que la situation observée en France métropolitaine où le logement individuel reste dominant mais dans une proportion plus faible.

Au niveau régional, les logements collectifs sont davantage présents au sein des agglomérations centrées sur les chefs-lieux de département, sur le littoral, et dans les Pyrénées et son piémont.

Part de logements collectifs dans les résidences principales (en %)

part de logement collectif - source : Insee recensement 2012



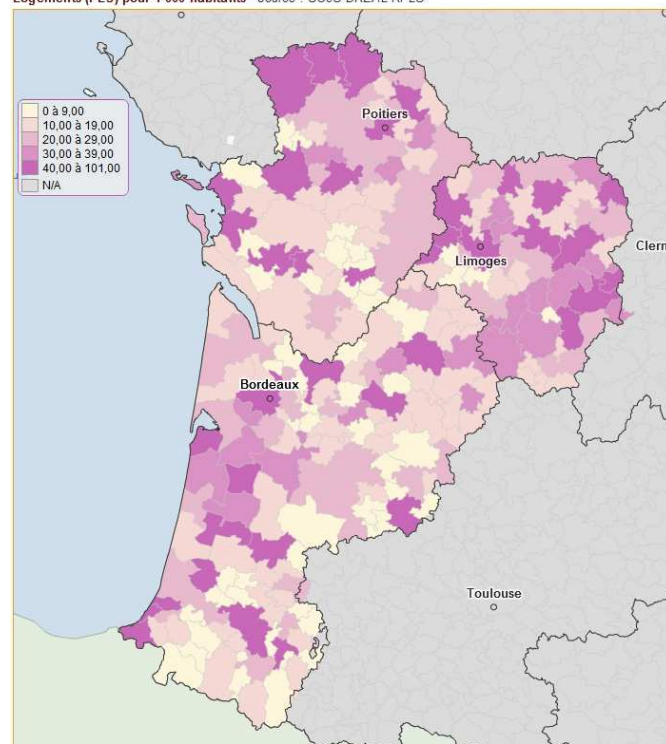
© IGN, GeoFLA® 2010 - France entière par EPCI

Cette carte diffère de celle de la densité présentée en page 2. Elle met en évidence que la densité de population et la présence de logements collectifs ne sont pas toujours corrélées à l'échelle des EPCI.

Si la présence de logements sociaux peut avoir une influence sur le parc de logements collectifs, elle n'en constitue qu'une explication partielle, voire erronée sur les zones touristiques notamment. Les EPCI liés aux zones touristiques sont ceux dont le parc de logements collectifs est le plus important relativement au parc total.

Nombre de logements du Parc Locatif Social (PLS) pour 1 000 habitants.

Logements (PLS) pour 1 000 habitants - source : SOeS DREAL RPLS



© IGN, GeoFLA® 2010 - France entière par EPCI

Toutefois, et contrairement à ce que l'on observe au niveau régional, l'importance du parc de logements sociaux et la part de logements collectifs coïncident sur les CA qui contiennent les principales villes.

Construction neuve : l'attrait du littoral...toujours !

En 2014, la façade atlantique démontre son attractivité à travers le nombre de permis de construire à destination de logements.

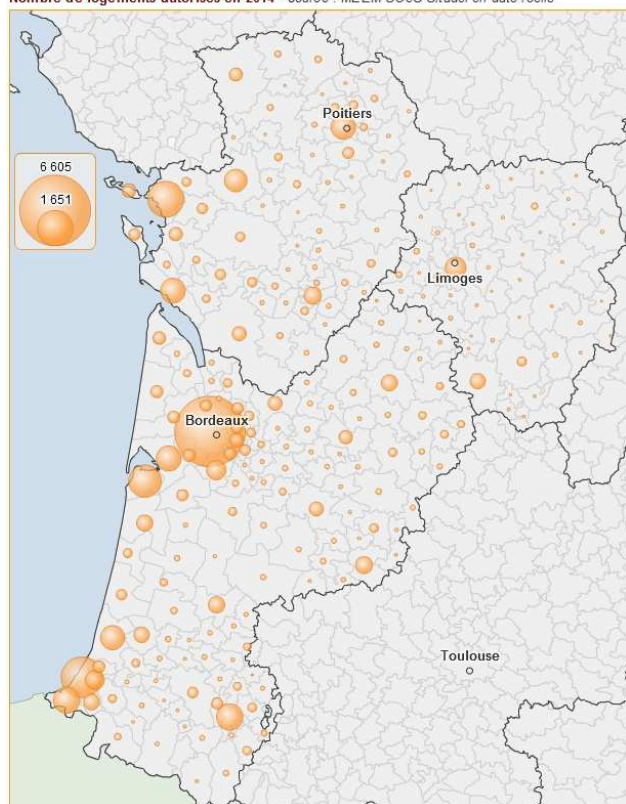
La CA de la Côte Basque-Adour, celle de La Rochelle ainsi que celle du bassin d'Arcachon s'inscrivent parmi les EPCI les plus dynamiques en matière de construction neuve de logements (plus de 2 200 autorisations pour la première et jusqu'à près de 1 400 pour la CA d'Arcachon). Seul Bordeaux Métropole comptabilise davantage de projets avec plus de 6 600 autorisations.

Ces quatre agglomérations totalisent près de 12 000 logements autorisés et représentent donc plus d'un logement sur trois autorisés dans la région en 2014.

Ailleurs en région, c'est dans les EPCI qui incluent les villes principales que la construction neuve se concentre, notamment sur les CA du Grand Poitiers, de Limoges Métropole, et du Niortais (de 750 à 550 autorisations pour ces trois EPCI). La CA de Pau-Pyrénées se distingue particulièrement avec plus de 900 autorisations.

Nombre de logements autorisés par EPCI

Nombre de logements autorisés en 2014 - source : MEEM-SOeS Sitadel en date réelle



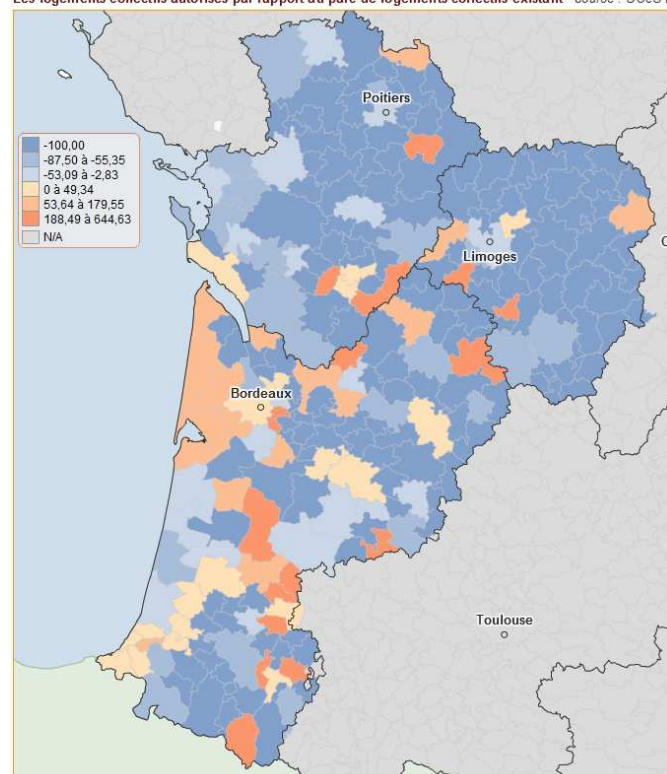
Sur l'ensemble des EPCI de la région, les permis autorisés portent majoritairement sur les logements individuels (environ 57 % des autorisations). Toutefois la part de collectif est plus importante que celle aujourd'hui constatée dans le parc de logements, elle atteint près de 40 % des autorisations alors que le parc est composé de moins de 27 % de logements collectifs.

Les autres logements dont les logements en résidences (étudiantes ou pour séniors) complètent cette répartition (environ 4 % des permis autorisés).

Au niveau des EPCI cette tendance au renforcement du parc de logements collectifs se traduit de façon hétérogène selon les territoires (voir carte page suivante).

Part de logements collectifs autorisés (construction neuve) rapporté à la part de collectifs dans le parc de résidence principale (en pourcentage d'augmentation)

Les logements collectifs autorisés par rapport au parc de logements collectifs existant - source : SOeS D



© IGV, GeoFLA® 2010 - France entière par EPCI

Note de lecture :

Dans la CA du Grand Poitiers, la part de logements collectifs dans la construction neuve est de 45%. Pourtant cette part est moindre que celle constatée dans le parc existant composé de 55% de collectifs. La différence de 10 points est rapportée aux taux de logements collectifs : l'indicateur retenu est de -18% (c'est le rapport entre le différentiel des proportions de logements collectifs divisé par le taux du parc existant).

Les EPCI dont la part des autorisations en collectif est supérieure à la part du collectif dans le parc existant sont minoritaires en nombre. Toutefois au regard du nombre de logements qu'elles représentent, elles suffisent à créer une tendance à la hausse de la part du collectif au niveau régional.

Disparités sociales : aperçu avec les tranches de revenus

Les revenus bruts annuels imposables du ménage fiscal (hors prestations sociales et avant abattements fiscaux), permettent de mesurer les revenus réellement perçus par les habitants. Toutefois, ils sont insuffisants pour comparer le niveau de vie des ménages.

En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas linéairement en fonction de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire par exemple de multiplier tous les biens de consommation durables (électroménager, ameublement, véhicules), ni certains abonnements des services (gaz, électricité, eau) pour garder le même niveau de vie.

Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, l'INSEE utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation (UC) à l'aide de l'équivalence suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans ;
- + 0,2 UC pour une famille monoparentale.

Au niveau national, la moitié des ménages a un revenu brut imposable par UC supérieur à environ 17 000 €, alors qu'en ALPC ce seuil se situe plutôt autour de 16 000 €. Il s'agit d'un premier indicateur qui tend à montrer que les revenus sont plus faibles dans la région qu'au niveau national.

Cette information peut être complétée en comparant la proportion régionale de ménages dans les quintiles nationaux de revenus brut imposables par UC.

Au niveau national, en 2012,

- 20 % des ménages ont eu des revenus annuels par UC inférieurs à 9 379 €,
- 20 % des ménages ont eu des revenus annuels par UC compris entre 9 379 et 14 510 €,
- 20 % des ménages ont eu des revenus annuels par UC compris entre 14 510 et 19 573 €,
- 20 % des ménages ont eu des revenus annuels par UC compris entre 19 573 et 27 462 €,
- 20 % des ménages ont eu des revenus annuels par UC supérieurs à 27 462 €.

En ALPC, la proportion de ménages ayant des revenus inférieurs au 1^{er} quintile national (9 379 € par UC) est de 20,8 %. Cela traduit que, dans la région, il y a une part de ménages supérieure à celle constatée en France dans cette tranche. Elle correspond à la plus faible tranche de revenus par UC donc aux ménages les plus modestes.

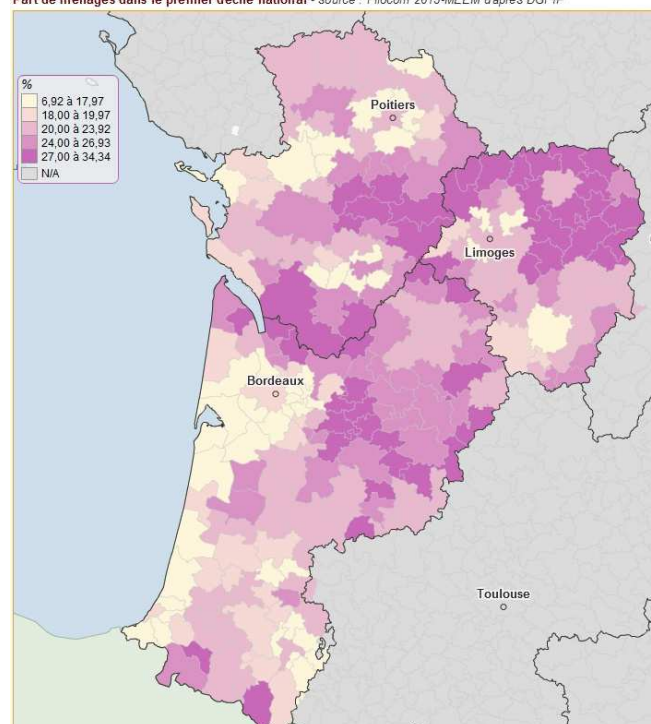
A l'opposé, il n'y a que 16,1 % de ménages régionaux au-dessus du dernier quintile national (27 462 € par UC).

Ces deux approches (médiane et étude des quintiles) confirment que les revenus dans la région sont inférieurs aux revenus nationaux.

Au niveau des EPCI, les proportions les plus élevées de ménages aux plus bas revenus par UC se retrouvent essentiellement dans les territoires les plus ruraux du centre et de l'est de la région, ainsi qu'à l'extrême sud. A contrario, les proportions les plus faibles de bas revenus se situent dans les EPCI littoraux (exception faite de la CC de la Pointe du Médoc) et dans les EPCI de première couronne des principales communes urbaines (périphérie de Pau, Poitiers, Limoges, Angoulême, La Rochelle etc.).

Part des ménages les plus modestes (en %)

Part de ménages dans le premier décile national - source : Filocom 2013-MEEM d'après DGFIP



© IGN, GeoFLA® 2010 - France entière par EPCI

S'agissant des ménages ayant des revenus supérieurs au 5^{ème} quintile national par UC (27 462 €), d'autres logiques s'observent : ce sont les EPCI contenant les villes principales qui se démarquent et dans lesquelles une part importante de ménages très aisés s'installe.

Les EPCI (Bordeaux Métropole, CA Pau Pyrénées, CA du Grand Poitiers, CA de La Rochelle), accueillent des ménages très aisés (jusqu'à représenter un tiers des ménages) tout en conservant en leur sein une part de ménages très modestes.

Ces EPCI se démarquent des EPCI en proche couronne qui ont de faibles taux de ménages modestes mais également moins de ménages très aisés. Les EPCI en marge de Bordeaux ou de Pau font exception toutefois car la part de ménages aisés y est importante (CC du Pays de Morlaàs, CC des Luys en Béarn, CC de Montesquieu pour prendre quelques exemples).

Les perspectives 2017...

En ALPC, 251 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre se répartissent aujourd'hui en 225 Communautés de Communes (CC), 25 Communautés d'Agglomération (CA) et une métropole, en attendant, peut-être, la création des communautés urbaines de Limoges et de Poitiers.

Dès le 1^{er} janvier 2017, la carte des EPCI va être profondément modifiée par l'application de la Loi NOTRe.

Le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) est l'instrument dont dispose le préfet de département pour mettre en œuvre cette loi. En effet, entre autres objectifs, le SDCI vise à rationaliser les périmètres des structures intercommunales. Cette rationalisation conduit à réduire de façon significative le nombre de structures intercommunales.

Une diminution de près 40 % du nombre des EPCI à fiscalité propre est estimée au 1er janvier 2017 au niveau national d'après l'analyse de l'ensemble des SDCI arrêtés.

Au niveau régional, en l'état actuel d'avancement des SDCI, ce sont 136 EPCI (au lieu de 251 aujourd'hui) qui devraient avoir leur siège en ALPC. Cela représente une diminution de près de 46 % du nombre d'EPCI, soit un effort plus important qu'au niveau national même si cet effort est diversement porté selon les départements.

La répartition du nombre d'EPCI par département pourrait être la suivante :

- Charente : 8 EPCI
- Charente Maritime : 12 EPCI
- Corrèze : 9 EPCI
- Creuse : 4 EPCI
- Dordogne : 19 EPCI
- Gironde : 25 EPCI
- Landes : 17 EPCI
- Lot et Garonne : 13 EPCI
- Pyrénées Atlantiques : 10 EPCI
- Deux Sèvres : 8 EPCI
- Vienne : 7 EPCI
- Haute Vienne : 14 EPCI



Observation & statistiques

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes**

Directeur de publication : Patrice Guyot

Rédacteur : Brice Galera
Mission Connaissance et Analyse des Territoires
Pôle Observation Etudes et Statistiques

<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/observation-etudes-statistiques-r463.html>

Courriel : poes.micat.dreal-alpc@developpement-durable.gouv.fr

ISSN : en cours